



Protection juridique construction

Par **sylvie**, le **08/12/2008** à **15:17**

Je vais faire construire une maison en mai/juin 2009 ; je souhaite prendre une protection juridique pour couvrir les frais judiciaires (avocat + expert) s'il y avait un litige avec le constructeur. J'ai du mal à m'y retrouver avec les divers assureurs qui ne savent pas bien eux-mêmes ce qu'ils garantissent.

Pouvez-vous me conseiller sur les options indispensables à prendre et les erreurs à éviter ?
Merci

Par **chaber**, le **08/12/2008** à **17:26**

Puisque vous allez faire construire, pensez à l'assurance Dommages Ouvrage qui est obligatoire mais que tout futur propriétaire ne souscrit pas (l'assurance est chère avant).

Mais quel soulagement en cas de problèmes.

Quant à la protection juridique, il y a plusieurs formes:

- protection juridique incluse dans votre contrat Multirisques Habitation: les problèmes liés à la construction sont généralement exclus.
- contrat de protection juridique: les sociétés d'assurances proposent plusieurs types excluant certains risques. Il convient que vous recherchiez le contrat qui correspond exactement à votre attente et qu'ensuite vous compariez les prix et franchises.